

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal de VENERIEU

14 novembre 2023 à 20 heures 15

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures quinze.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. C. FRANZOI

Elus		Présent(e)s	Absent(e)s	Procuration	Pouvoir
Audrey	AUFRESNE	1			
Jacques	DOVILLEZ	1			
Christian	FRANZOI	1			
Catherine	FRANZOI	1			
Elie	GENTY		1		
Franck	GINET	1			
Katy	GUER	1			
Benoit	JAS	1			
Thibault	JAS	1			
Pascaline	MARTIN	1			
Bernard	MATHIEU	1			
Bernard	ODET	1			
Patrick	ROUSSELIN	1			
Sandrine	TARDY	1			
Christophe	TARDY	1			
TOTAL		14	1		

Nombre de membres présents ou ayant donnés pouvoir : 14

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

ORDRE DU JOUR

Affaire N°1 : Convention : PARTICIPATION FINANCIER AUX FRAIS RASED de SAINT CHEF

Monsieur le Maire rappelle l'obligation des communes de participer aux frais de fonctionnement des RASED « réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté »

Nous dépendons de la structure RASED de Saint Chef.

Les coûts de fonctionnement pour la structure s'élèvent à 2 761,39€ pour l'année.

Ce coût est divisé par le nombre d'élèves du secteur : 1469 élèves
Soit 1,88€ par élèves.

Pour 2022/2023 le nombre d'élèves de VENERIEU est de 82.

La commune de VENERIEU doit donc payer à St CHEF la somme de $1,88€ * 82 = 154,16€$

La convention est présentée en séance.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal décide d'autoriser Mr Le Maire de signer la convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15/11/2023

Affaire N°2 : Demande de subvention : DETR RENATURALISATION DE LA COUR D'ECOLE

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser la re naturalisation de la cour d'école.

Afin de financer en partie ce projet une subvention est demandée auprès de la sous-préfecture de La Tour du Pin au titre de la DETR

Les travaux s'élèvent à 54 626,25 € HT.

La subvention demandée est de 20% du montant soit **10 925 €**

Le reste de la somme est pris sur les fonds propres de la commune.

Après en avoir délibéré le CM autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

VOTE :

Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15/11/2023

Affaire N°3 : Demande de subvention DETR l'AMÉLIORATION THERMIQUE DU LOCAL DE LA SALLE DES FÊTES, la MISE AUX NORMES et les EQUIPEMENTS

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser l'amélioration thermique du local de la salle des fêtes, la mise aux normes et les équipements.

Afin de financer en partie ce projet une subvention DETR est demandée auprès de la sous-préfecture.

Les travaux s'élèvent à 40 209,86€ HT.

La subvention demandée est de 20% du montant soit **8 042,00€**

Le reste de la somme est pris sur les fonds propres de la commune.

Après en avoir délibéré le CM autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

VOTE :

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15/11/2023

La séance est levée à 20:28

Le Maire : C. FRANZOI

Le secrétaire : F. GINET

